



Assemblée

Distr. générale

25 août 2020

Français

Original : anglais

Vingt-sixième session

Kingston, 27-31 juillet 2020

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport annuel du Secrétaire général présenté
en application du paragraphe 4 de l'article 166
de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer**

**Rapport de synthèse sur les conclusions issues de l'atelier
consacré à l'évaluation du développement des capacités,
des ressources et des besoins tenu à Kingston
du 10 au 12 février 2020**

Note du Secrétariat

I. Contexte et raison d'être

1. Avec l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, il y a 25 ans, les conditions nécessaires étaient réunies pour mettre en œuvre le régime de la zone internationale des fonds marins (la Zone). Par ce texte, la communauté internationale a décidé qu'au moins une partie du patrimoine mondial de l'humanité, à savoir les ressources minérales des fonds marins et de leurs sous-sols, devrait être gérée dans l'intérêt de l'humanité tout entière. L'Autorité internationale des fonds marins a été créée et s'est vu confier des responsabilités particulières pour atteindre cet objectif. Elle a pour mission principale de régir et de gérer l'accès aux ressources minérales des fonds marins et l'utilisation de ces dernières tout en veillant à la protection du milieu marin. Elle a également pour mandat d'assurer le partage équitable des avantages tirés des activités menées dans la Zone au profit de l'humanité tout entière, y compris en mettant au point des programmes spécifiques visant à renforcer les capacités des États en développement et des États technologiquement moins avancés.

2. Dans son plan stratégique pour la période 2019-2023 ([ISBA/24/A/10](#)), il est explicitement fait mention du devoir de l'Autorité de faire en sorte que toute une série de mécanismes de renforcement des capacités soient mis en place à l'intention des États en développement. Ces mécanismes devraient non seulement faciliter le transfert de techniques vers les États en développement¹, mais aussi accroître les possibilités de

* [ISBA/26/A/L.1](#).

¹ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 144, 273 et 274.



participation aux activités dans la Zone². À cet égard, les États membres de l'Autorité ont conclu que l'enjeu pour l'Autorité consistait à trouver des mécanismes, y compris des programmes de renforcement des capacités, qui permettent d'intégrer systématiquement la participation des États en développement aux activités menées dans la Zone, à tous les niveaux. C'est l'objectif visé par les orientations 5 (Renforcement des capacités des États en développement) et 6 (Intégration systématique de la participation des États en développement).

3. Comme indiqué dans le plan d'action de haut niveau relatif à l'application du plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023, adopté par l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins en août 2019 (ISBA/25/A/15), des mesures concrètes doivent être prises par le Secrétariat de l'Autorité en 2020 au plus tard. L'activité de haut niveau 5.1.1, qui consiste à aider les États en développement, en particulier les États géographiquement désavantagés, les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, à recenser leurs besoins, est un point particulièrement important.

4. Pour mener à bien cette activité, le Secrétariat a organisé un atelier sur l'évaluation du développement des capacités, des ressources et des besoins à Kingston, du 10 au 12 février 2020.

5. L'atelier a été facilité par Mathu Joyini, Directrice générale adjointe de la formation, de la recherche et du développement diplomatiques au Département des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud. Y ont participé : des représentants officiels des membres de l'Autorité (Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Brésil, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, Équateur, Ghana, Guatemala, Îles Cook, Indonésie, Jamaïque, Mexique, Myanmar, Nauru, Nigéria, Ouganda, République de Corée, Sierra Leone, Tonga, Trinité-et-Tobago et Union européenne) ; des experts d'organisations internationales et régionales (l'Union africaine, le Commonwealth, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le National Deep Sea Centre (centre conjoint de formation et de recherche), le Centre océanographique national, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations unies pour l'environnement, l'UNESCO, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et l'Université maritime mondiale) ; des observateurs auprès de l'Autorité (Éthiopie, le Center for Border Research de l'Université de Durham, InterRidge et les Pew Charitable Trusts) ; des contractants (l'Association chinoise de recherche et de développement sur les ressources minérales océaniques (COMRA), la société Deep Ocean Resources Development, l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles, la société Global Sea Mineral Resources NV, la société Japan Oil, Gas and Metals National Corporation, la société Nauru Ocean Resources, la société Tonga Offshore Mining Limited et la société UK Seabed Resources) ; des experts nationaux du Ghana, de l'Inde, de Kiribati et du Togo.

6. L'atelier sur l'évaluation du développement des capacités, des ressources et des besoins a donné l'occasion aux participants d'échanger et de débattre sur toute une série de questions associées à la mise en œuvre de divers programmes et initiatives de développement des capacités de l'Autorité. Il leur a également permis de :

² Ibid., art. 148.

- a) clarifier la nature et les objectifs des activités de renforcement des capacités et de l'assistance technique fournis par l'Autorité au titre de la partie XI de la Convention ;
- b) débattre des principales conclusions issues du projet d'évaluation entrepris par le Secrétariat sur :
 - i) les initiatives et programmes de renforcement des capacités actuellement mis en œuvre par l'Autorité, en vue d'évaluer leur efficacité et leur impact ;
 - ii) les ressources dont dispose l'Autorité pour répondre à ces besoins ;
- c) répertorier les principaux éléments utiles à la conception et à l'élaboration d'une stratégie adaptée pour les activités de renforcement et de développement des capacités qui contribueraient de manière mesurable à accroître les capacités des États membres de l'Autorité dans des domaines précis.

II. Résumé des discussions

7. Chaque session de l'atelier avait pour objet l'examen des principales conclusions issues du projet de rapport d'évaluation établi par le Secrétariat, l'idée étant d'évaluer l'impact et l'efficacité des programmes et initiatives de renforcement des capacités mis en œuvre par l'Autorité. Une attention particulière a également été accordée à l'examen des difficultés recensées et des solutions envisageables.

Session I : Principales conclusions issues de l'évaluation des programmes et initiatives de renforcement des capacités mis en œuvre par l'Autorité internationale des fonds marins

8. Le but de la première session était de bien définir les objectifs de l'atelier et de donner aux participants une vue d'ensemble des principales conclusions issues du projet de rapport d'évaluation établi par le Secrétariat.

9. M^{me} Joyini a énuméré les objectifs et les résultats escomptés de l'atelier, après quoi Marie Bourrel-McKinnon, la spécialiste des politiques auprès de l'Autorité et assistante spéciale du Secrétaire général, a décrit dans les grandes lignes le cadre juridique et stratégique à l'aune duquel l'Autorité met au point et exécute ses programmes et initiatives de renforcement des capacités.

10. Les participants sont convenus qu'il importait que l'Autorité poursuive ses efforts pour organiser des séminaires de sensibilisation et diffuser des informations sur les résultats des activités de renforcement des capacités qu'elle mettait en œuvre.

Session II : Principales conclusions issues de l'évaluation du programme de formation des contractants

11. La deuxième session était présidée par Corey McLachlan, responsable de la mobilisation des parties prenantes chez Nauru Ocean Resources. Le chef du Groupe de la gestion des contrats de l'Autorité, Chapi Mwango, a joué le rôle de rapporteur. Le thème de la session était le suivant : « Principales conclusions issues de l'évaluation du programme de formation des contractants ».

12. La session a débuté par un exposé de M. Mwango consacré aux principales conclusions issues du projet de rapport d'évaluation établi par le Secrétariat sur le programme de formation des contractants. Ensuite, John Parianos, responsable de l'exploration des nodules polymétalliques chez Tonga Offshore Mining, a fait un exposé sur les perspectives en matière de renforcement des capacités. François Chalet, géologue marin et responsable de l'exploration chez Global Sea Mineral

Resources NV, a livré le troisième exposé, qui portait sur l'évaluation du programme de formation de la société. Après lui, le Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Autorité, Jun Jiang, a fait un exposé au nom de l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins sur l'évaluation des programmes de formation organisés par cette dernière. Enfin, deux autres exposés ont été donnés par deux personnes ayant précédemment participé au programme de formation de la Japan Oil, Gas and Metals National Corporation, à savoir, respectivement, Judith Owusu, géochimiste à la Compagnie pétrolière nationale du Ghana, et Hank Hedge, géologue au Ministère jamaïcain des transports et des mines.

13. Les participants ont examiné les recommandations formulées dans le projet de rapport d'évaluation établi par le Secrétariat et ont proposé ce qui suit :

- Dans la recommandation 4, la Commission juridique et technique « devrait » (plutôt que « pourrait ») tenir compte de la liste des besoins prioritaires des États en développement établie et régulièrement actualisée par l'Autorité lorsqu'elle formule ses recommandations.
- Il convient d'envisager d'étendre le programme de formation des contractants pendant la phase d'exploitation.

Session III : Principales conclusions issues de l'évaluation du Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone

14. Alan Evans, chef du bureau des partenariats internationaux et stratégiques du Centre national d'océanographie, a présidé la troisième session et était secondé par un agent du service extérieur de la direction des affaires juridiques et des traités territoriaux du Ministère des affaires étrangères de l'Indonésie, Gulardi Nurbintoro. Le thème de la session était le suivant : « Principales conclusions issues de l'évaluation du Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone ».

15. Deux exposés ont été livrés : le premier, présenté par Tearinaki Tanielu, consultant auprès de l'Autorité, portait sur les principales conclusions du projet de rapport d'évaluation ; le second, présenté par Jérôme Dymont, Directeur de recherche à l'Institut de Physique du Globe de Paris et au Centre national de la recherche scientifique, avait pour thème le renforcement des capacités, le développement des capacités et la recherche universitaire dans le cadre de l'organisation InterRidge et en dehors.

16. La session a donné lieu à des discussions approfondies sur la prise en compte des besoins des États en développement membres de l'Autorité en ce qui concerne le Fonds ; la manière d'attirer des donateurs potentiels, notamment en étudiant la possibilité de permettre aux contractants qui n'ont pas pu sélectionner de participants de réaffecter les fonds de formation non utilisés au Fonds ; la difficulté d'éveiller l'intérêt des donateurs potentiels à cause des limites imposées concernant l'utilisation du Fonds et les moyens de la surmonter ; la question des intérêts non utilisés du Fonds qui sont réaffectés au profit d'activités ou de demandes qui s'écartent des objectifs visés par le Fonds.

17. Les participants se sont inquiétés de ce que les restrictions actuellement imposées concernant l'utilisation des fonds (par exemple, le fait que seul l'intérêt sur le capital puisse être utilisé) empêchaient l'Autorité de s'acquitter des obligations qui lui incombait au titre de la Convention et dissuadaient les donateurs potentiels de contribuer au Fonds. Ils sont donc convenus que, si l'Autorité mettait au point une approche davantage axée sur les programmes, le Fonds pourrait avoir plus d'impact,

en ce que les sommes disponibles pourraient être utilisées pour répondre aux besoins prioritaires recensés par les États en développement membres de l'Autorité.

18. Les participants ont également examiné les recommandations formulées dans le projet de rapport d'évaluation établi par le Secrétariat.

Session IV : Principales conclusions issues de l'évaluation du programme de stages

19. La quatrième session a été présidée par Alex Herman, le commissaire aux minéraux des fonds marins des îles Cook. Le représentant suppléant du Mexique auprès de l'Autorité, Antonio Cruz Diaz, a fait fonction de rapporteur. Le thème de la session était le suivant : « Principales conclusions issues de l'évaluation du programme de stages ».

20. Kayron Wray, assistant principal à la formation à l'Autorité, a fait un exposé sur les principales conclusions issues du projet de rapport d'évaluation établi par le Secrétariat. La Greffière du Tribunal international du droit de la mer, Ximena Hinrichs Oyarce, a ensuite donné un exposé sur les diverses initiatives de renforcement des capacités prises par le Tribunal. Jessica Howley, juriste adjointe de 1^{re} classe à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat des Nations Unies, a présenté les programmes de renforcement des capacités et de bourses mis en œuvre par la Division. Dans le dernier exposé de la session, David Garzón Pico, géomètre à l'Institut océanographique de la Marine d'Équateur, est revenu sur ce que son stage au Secrétariat en 2017 lui avait apporté. D'anciens stagiaires ont fait savoir que l'expérience acquise grâce au programme s'était révélée très précieuse.

21. Les participants sont revenus sur plusieurs points évoqués au cours des exposés, notamment l'importance pour l'Autorité d'étudier les moyens de mieux faire connaître son programme de stages à l'aide des réseaux sociaux, d'obtenir des contributions financières de manière à permettre à tous les stagiaires originaires d'États en développement de bénéficier d'une allocation d'études et de mettre au point un modèle de stages spécifique avec d'autres institutions, y compris celles associées au Programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon.

22. Les participants ont examiné les recommandations formulées dans le projet de rapport d'évaluation établi par le Secrétariat.

Session V : mise au point d'une approche-programme du renforcement des capacités devant permettre à l'Autorité de mener des activités de développement des activités

23. La cinquième session a été présidée par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Autorité, Carlos den Hartog, secondé par M. Tanielu.

24. Le premier exposé, présenté par le Secrétaire général de l'Autorité, portait sur le thème intitulé « L'approche-programme de l'Autorité : contexte et perspectives ». Sai Navoti, Chef du Groupe des petits États insulaires en développement au Département des affaires économiques et sociales, a exposé les objectifs et résultats préliminaires de l'initiative Abysses entreprise en partenariat avec l'Autorité. Paul Msoma, le directeur par intérim du Centre africain de développement des minéraux, et M^{me} Bourrel-McKinnon ont présenté le troisième exposé, qui portait sur le projet de mise en valeur des ressources des grands fonds marins africains (Africa deep seabed resources project) mis en œuvre conjointement par l'Autorité, l'Union africaine et l'Agence norvégienne de coopération au développement.

25. Au cours des discussions en petits groupes, plusieurs points ont été abordés, en particulier concernant la nécessité, pour l'Autorité, de mettre au point une approche-programme solide en matière de développement des capacités, de renforcer la capacité du personnel du Secrétariat de produire des résultats au moyen de l'approche-programme et de mobiliser des ressources, et d'encourager les partenariats stratégiques.

Session VI : Contribution potentielle des centres régionaux à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14

26. La sixième session a été présidée par Nyan Lin Aung, conseiller à la Mission permanente du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le chef de la section de la géologie des gisements de minerais et des empreintes analytiques de l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles, Ulrich Schwarz-Schampera, a fait fonction de rapporteur.

27. Le président de la session a d'abord présenté dans les grandes lignes les articles 275 et 276 de la Convention, relatifs à la création de centres scientifiques marins et au transfert des techniques, en particulier dans les États en développement. La Directrice du Bureau de la gestion de l'environnement et des ressources minérales du Secrétariat de l'Autorité, Jihyun Lee, a ensuite livré un exposé sur le contexte de la création du Centre de formation et de recherche conjoint ISA-Chine, ainsi que sur son développement et ses activités futures.

28. En outre, M. Jiang a fait diffuser une vidéo de présentation sur le Centre de formation et de recherche conjoint.

29. La session a été suivie d'une discussion interactive en petits groupes animée par M. Aung. Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- L'Autorité devrait envisager de former des partenariats stratégiques avec les institutions nationales et régionales existantes afin de créer des plateformes propres à resserrer la coopération internationale en matière de renforcement des capacités, de développement des capacités et de transfert des techniques scientifiques marines, au lieu de créer de nouveaux centres régionaux dans chaque région.
- L'Autorité devrait envisager d'étudier les moyens de financer durablement le fonctionnement des centres régionaux, y compris les dispositions nécessaires pour assurer avec chaque institution régionale concernée un financement conjoint.
- Il convient d'envisager la création d'une plateforme de formation en ligne pour partager les informations et les résultats des croisières et programmes de recherche scientifique marine.
- Il convient d'envisager la création d'une bibliothèque audiovisuelle pour l'Autorité dont l'objet serait de mieux faire connaître la mission et les fonctions de l'Autorité et les questions essentielles examinées par le Conseil et l'Assemblée de l'Autorité.

Session VII : Évaluation des besoins et des priorités en matière de capacités

30. La septième session s'est déroulée en deux temps : de 16 à 17 heures le mardi 11 février 2020 et de 9 à 9 h 45 le mercredi 12 février 2020. Elle avait pour thème l'évaluation des besoins et des priorités en matière de capacités. La session a été présidée par Duncan Laki, conseiller juridique à la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies. M. Navoti a assumé le rôle de rapporteur.

31. Le premier exposé a été donné par la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Fekitamoeloa 'Utoikamanu, et portait sur l'importance que revêt le renforcement des capacités pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres cadres de haut niveau. Le deuxième exposé, une étude de cas de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, a été présenté par le Directeur de l'institution, Joshua Setipa. M^{me} Bourrel-McKinnon a livré le troisième exposé, qui portait sur la méthodologie à choisir pour recenser les besoins et les priorités des États en développement en matière de développement des capacités. Le quatrième et dernier exposé de la première partie de la session était consacré à une étude de cas sur les besoins futurs potentiels en matière de capacités dans la recherche sur les grands fonds marins relative à la protection du milieu marin. Cette présentation très complète a été livrée par Luciano Genio, analyste environnemental à l'Autorité.

32. La deuxième partie de la session a débuté par un exposé du directeur de l'Institut mondial de l'océan de l'Université maritime mondiale-Sasakawa, Ronan Long, qui était consacré aux activités entreprises par cette entité pour accroître le rôle des femmes dans la recherche scientifique marine. Dans l'exposé suivant, M^{me} Bourrel-McKinnon a fait part des mesures prises par l'Autorité pour accroître la participation des femmes dans la recherche sur les grands fonds marins.

33. Les participants se sont félicités des travaux entrepris par le Secrétariat pour accroître la participation des femmes dans la recherche scientifique marine et renforcer l'égalité des genres et ont proposé que davantage de mesures encore soient prises pour accroître leur participation dans les activités de renforcement des capacités, y compris en mettant spécifiquement en œuvre des activités de sensibilisation à leur intention.

34. Au cours des discussions en petits groupes qui se sont ensuite tenues dans le cadre d'une séance interactive présidée par M. Laki et consacrée aux besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, les participants ont formulé plusieurs propositions. Ils ont notamment évoqué la possibilité que le Secrétariat mette au point une matrice ou une banque de données dans laquelle seraient répertoriées les informations fournies par les États membres et d'autres parties prenantes concernant les priorités et les besoins en matière de capacités des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des informations sur les institutions et les cadres existants et sur tous les mécanismes auxquels les pays en développement ont actuellement accès, y compris la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

Session VIII : Établissement de partenariats stratégiques à l'appui des programmes et des initiatives de développement des capacités mis en œuvre par l'Autorité internationale des fonds marins

35. La huitième session a été présidée par la Représentante permanente du Costa Rica auprès de l'Autorité, Gina Guillén-Grillo. M. Msoma était le rapporteur.

36. Le Représentant de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, Cesar Toro, a fait un exposé lors duquel il a souligné qu'il importait de profiter de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable pour trouver des synergies et créer des occasions d'améliorer les programmes et les initiatives de l'Autorité en matière de développement des capacités. Le Secrétaire général de l'Autorité a ensuite fait un exposé sur l'avenir du

développement des capacités et du transfert des techniques par rapport aux besoins des États en développement.

37. La session a été suivie d'une discussion interactive en petits groupes animée par M^{me} Guillén-Grillo, au cours de laquelle les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Chaque membre de l'Autorité devrait envisager de nommer un point focal national qui serait chargé de diffuser des informations sur les possibilités de développement de capacités offertes par l'Autorité. Les coordonnées des points focaux nationaux devraient être actualisées régulièrement. Le Secrétariat a été invité à définir le mandat et les fonctions des points focaux nationaux et à le soumettre à l'Assemblée pour examen.
- Chaque membre de l'Autorité devrait envisager de trouver, à l'échelle nationale, des partenaires potentiels avec lesquels l'Autorité pourrait mettre au point, dans le cadre d'une coopération étroite, des initiatives de formation et de développement des capacités spécifiques.
- Il conviendrait de dûment faire en sorte que, suivant une approche-programme, l'Autorité organise des séminaires dans toutes les régions pour sensibiliser les représentants nationaux et régionaux à ses tâches et responsabilités ainsi qu'aux moyens d'accroître la participation aux activités entreprises dans la Zone.
- L'Autorité devrait envisager de renforcer le réseau de diffusion d'informations sur les offres de formation.
- Il convient d'envisager de mettre au point et de partager un cadre sur les partenariats avec l'Autorité.
- Il faudrait envisager de tenir compte des initiatives et des réseaux mis en place par d'autres entités des Nations Unies, notamment la Banque de technologies, pour diffuser des informations sur les programmes et les initiatives de développement des capacités que l'Autorité compte entreprendre.

III. Conclusions et perspectives

38. Grâce aux discussions tenues lors des sessions de l'atelier, le Secrétariat de l'Autorité dispose des éléments nécessaires pour commencer à mettre au point une stratégie adaptée qui doit permettre à l'Autorité d'élaborer et de mettre en œuvre, en coopération avec toutes les parties prenantes concernées, les programmes et initiatives nécessaires pour répondre aux besoins et priorités spécifiques des États en développement qui sont membres de l'Autorité, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.